



Fédération Française de Voile



# LES RÈGLES DE COURSE À LA VOILE 2025-2028

Incluant les modifications de novembre 2024



Mark HOWELL-JONES

# Principe de base



Mark HOWELL-JONES

## Rappel important sur le principe de base du sport

### SPORTIVITÉ ET LES RÈGLES

Les concurrents du sport de la voile sont soumis à un ensemble de règles qu'ils sont tenus de suivre et de faire appliquer.

Un principe fondamental de sportivité est que quand un bateau enfreint une règle et n'est pas exonéré, il effectuera rapidement une pénalité ou une action appropriée, qui peut être d'abandonner.

# Organisation



Mark HOWELL-JONES

## Comment sont organisées les règles de course ?

Il existe plusieurs chapitres et annexes dans les règles de course. Lorsque nous sommes sur l'eau, nous utilisons tout le temps les règles des chapitres 1 à 5.

CHAPITRE 1	CHAPITRE 2	CHAPITRE 3	CHAPITRE 4	CHAPITRE 5
<b>Règles fondamentales</b>	<b>Quand les bateaux se rencontrent</b>	<b>Direction d'une course</b>	<b>Autres obligations en course</b>	<b>Réclamations, réparations, instructions, mauvaise conduite et appels</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Sécurité</li><li>- Navigation loyale,</li><li>- Décision de courir,</li><li>- Acceptation des règles</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Règles de priorité</li><li>- Limitations générales</li><li>- Aux marques et obstacles</li><li>- Autres règles</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Avis de course, instructions de course et signaux</li><li>- -Donner le départ des courses</li><li>- Effectuer le parcours</li><li>- Procédures de départ ...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Flottabilité individuelle</li><li>- Propulsion</li><li>- Pénalités</li><li>- Position de l'équipage...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réclamations</li><li>- Réparation</li><li>- Mauvaise conduite...</li></ul>

# Organisation



Mark HOWELL-JONES

## Comment sont organisées les règles de course ?

En navigation, nous utilisons principalement les règles du **Chapitre 2** intitulé « Quand les bateaux se rencontrent ».

Ce chapitre est divisé en 4 sections :

SECTION A	SECTION B	SECTION C	SECTION D
Règles de priorités	Limitations générales	Aux marques et obstacles	Autres règles
<p><b>Règle : 10</b>, « bâbord – tribord ».</p> <p><b>Règle : 11</b>, « engagés, au vent – sous le vent ».</p> <p><b>Règle : 12</b>, « route libre devant / route libre derrière »</p> <p><b>Règle 13</b>, « Pendant le virement de bord ».</p>	<p><b>Règle : 14</b>, « éviter le contact ».</p> <p><b>Règle : 15</b>, « acquérir une priorité ».</p> <p><b>Règle : 16</b>, « modifier sa route »</p> <p><b>Règle 17</b>, « route normale ».</p>	<p><b>Règle : 18</b>, « aux marques de parcours ».</p> <p><b>Règle : 19</b>, « donner de la place pour passer un obstacle ».</p> <p><b>Règle : 20</b>, « virer pour passer un obstacle ».</p>	<p><b>Règle : 21</b>, « exonérations ».</p> <p><b>Règle : 22</b>, « pénalités – se maintenir à l'écart ».</p> <p><b>Règle : 23</b>, « navires chavirés ou portant assistance ».</p> <p><b>Règle : 24</b>, « gêner un bateau ».</p>

Il est important, avant de se jeter tête baissée dans les règles à proprement parler, de bien lire les préambules des sections A, B, C et D pour comprendre quand ces règles sont applicables.

# Définitions



Mark HOWELL-JONES

## Quelques définitions importantes

### Effectuer le parcours :

Un bateau effectue le parcours quand

- a. il prend le départ ;
- b. un fil représentant son sillage jusqu'à ce qu'il finisse, lorsque tendu,
  - passe chaque marque de parcours pour la course du côté requis et dans l'ordre correct (y compris les marques de départ),
  - touche chaque marque indiquée dans les instructions de course comme étant une marque à contourner, et
  - passe entre les marques d'une porte dans le sens du parcours depuis la marque précédente; puis
- c. il finit.

# Définitions



Mark HOWELL-JONES

## Quelques définitions importantes

### Finir :

Un bateau finit quand, après son signal de départ, une partie quelconque de sa coque franchit la ligne d'arrivée depuis le côté parcours. Cependant, il n'a pas fini si, après avoir franchi la ligne d'arrivée, il

- effectue une pénalité selon la règle 44.2,
- corrige une erreur commise sur la ligne en effectuant le parcours, ou
- continue d'effectuer le parcours.

Après avoir fini, il n'a pas besoin de franchir complètement la ligne d'arrivée. Les instructions de course peuvent modifier la direction dans laquelle les bateaux sont tenus de franchir la ligne d'arrivée pour finir.

# Définitions



Mark HOWELL-JONES

## Quelques définitions importantes

### Route normale :

Une route qu'un bateau choisirait pour effectuer le parcours aussi rapidement que possible en l'absence des autres bateaux auxquels la règle utilisant ce terme fait référence. Un bateau n'a pas de route normale avant son signal de départ.

# Définitions



Mark HOWELL-JONES

## Quelques définitions importantes

### **Route libre derrière et route libre devant, engagement :**

Un bateau est en route libre derrière un autre quand sa coque et son équipement en position normale sont derrière une ligne perpendiculaire à l'axe du bateau et passant par le point le plus arrière de la coque et de l'équipement de l'autre bateau en position normale.

L'autre bateau est en route libre devant.

Ils sont engagés quand aucun des deux n'est en route libre derrière. Cependant, ils sont aussi engagés quand un bateau situé entre eux établit un engagement sur les deux. Ces termes s'appliquent toujours à des bateaux sur le même bord. Ils s'appliquent à des bateaux sur des bords opposés seulement quand la règle 18 s'applique entre eux ou quand les deux bateaux naviguent à plus de quatre-vingt-dix degrés du vent réel.

# Définitions



Mark HOWELL-JONES

## Quelques définitions importantes

### Se maintenir à l'écart :

Un bateau se maintient à l'écart d'un bateau prioritaire

- si le bateau prioritaire peut naviguer sur sa route sans avoir à agir pour l'éviter et,
- quand les bateaux sont engagés, si le bateau prioritaire peut également modifier sa route dans les deux directions sans immédiatement entrer en contact.

# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent

### Préambule aux règles du chapitre 2

**Les règles du Chapitre 2 s'appliquent entre des bateaux qui naviguent dans ou près de la zone de course, et ont l'intention de courir, sont en course, ou ont été en course.**

Cependant, un bateau qui n'est pas en course ne doit pas être pénalisé s'il enfreint une de ces règles, à l'exception de la règle 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou de la règle 23.1.

**Quand un bateau naviguant selon ces règles rencontre un navire qui n'y est pas soumis, il doit respecter le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) ou les règles gouvernementales de priorité. Si l'avis de course le prescrit, les règles du Chapitre 2 sont remplacées par les règles de priorité du RIPAM ou par les règles gouvernementales de priorité.**

# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent

### SECTION A – PRIORITE

#### Préambule :

Un bateau est prioritaire sur un autre bateau quand l'autre bateau est tenu de s'en maintenir à l'écart. Cependant, certaines règles des sections B, C et D limitent les actions d'un bateau prioritaire.

# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent

### SECTION A – PRIORITE

#### 10. SUR DES BORDS OPPOSÉS

Quand des bateaux sont sur des bords opposés, un bateau bâbord doit se maintenir à l'écart d'un bateau tribord.



# Chapitre 2



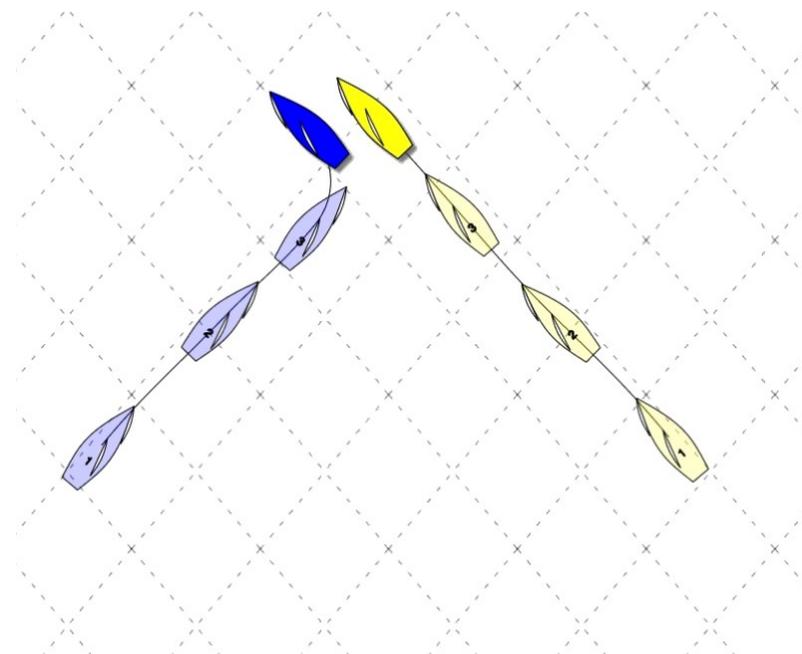
Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent

### SECTION A – PRIORITE

#### 10. SUR DES BORDS OPPOSÉS

Quand des bateaux sont sur des bords opposés, un bateau bâbord doit se maintenir à l'écart d'un bateau tribord.



# Chapitre 2



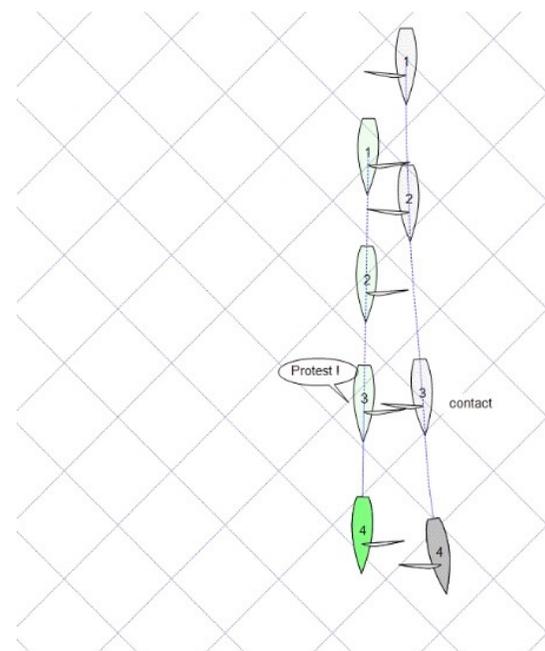
Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent

### SECTION A – PRIORITE

#### 10. SUR DES BORDS OPPOSÉS

Quand des bateaux sont sur des bords opposés, un bateau bâbord doit se maintenir à l'écart d'un bateau tribord.



# Chapitre 2



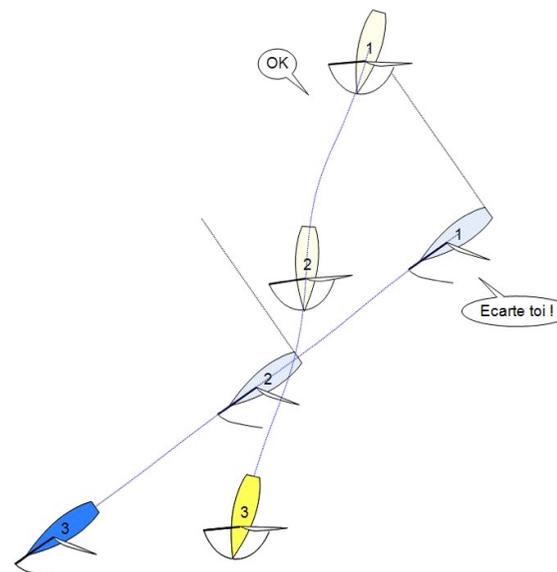
Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent

### SECTION A – PRIORITE

#### 11. SUR LE MÊME BORD, ENGAGÉS

Quand des bateaux sont sur le même bord et engagés, un bateau au vent doit se maintenir à l'écart d'un bateau sous le vent.



# Chapitre 2



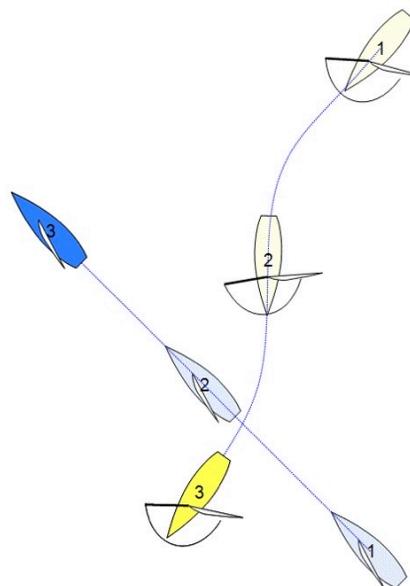
Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent

### SECTION A – PRIORITE

#### 11. SUR LE MÊME BORD, ENGAGÉS

Quand des bateaux sont sur le même bord et engagés, un bateau au vent doit se maintenir à l'écart d'un bateau sous le vent.



# Chapitre 2



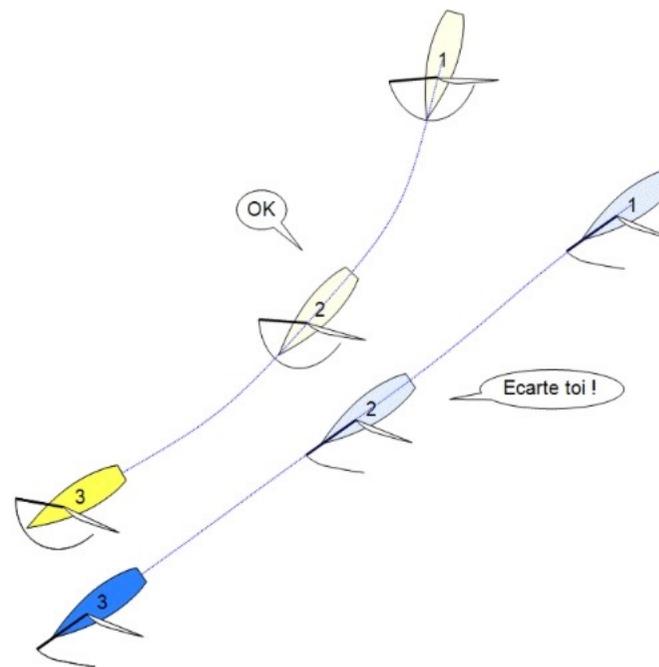
Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent

### SECTION A – PRIORITE

#### 11. SUR LE MÊME BORD, ENGAGÉS

Quand des bateaux sont sur le même bord et engagés, un bateau au vent doit se maintenir à l'écart d'un bateau sous le vent.



# Chapitre 2



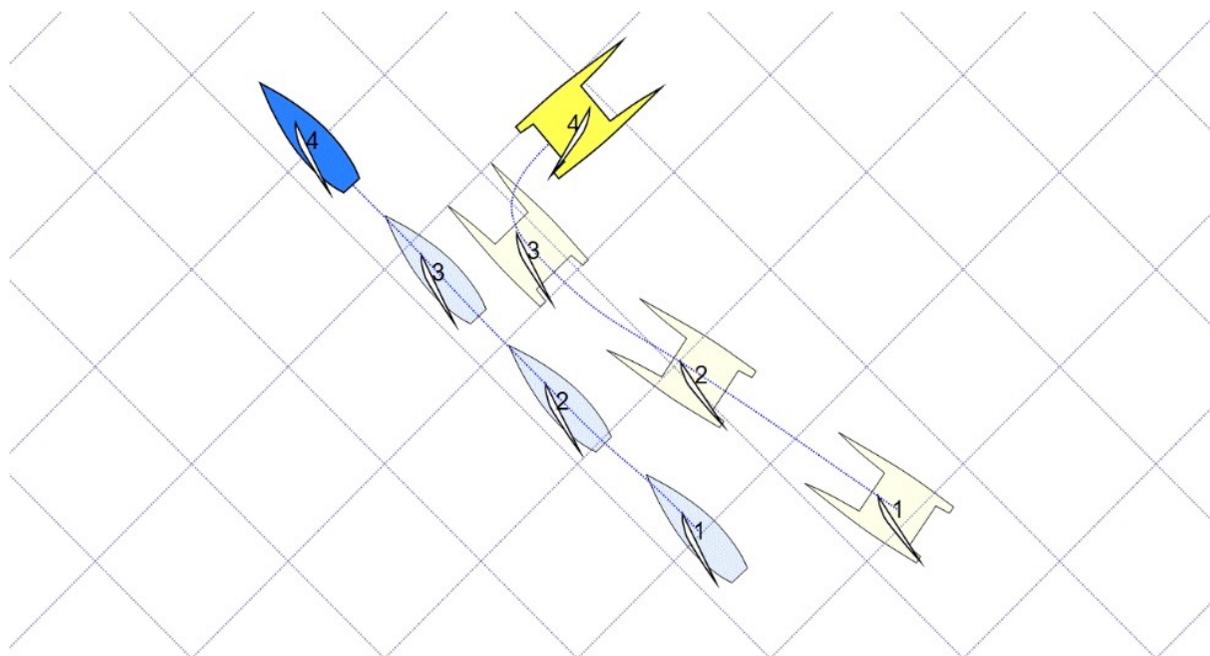
Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent

### SECTION A – PRIORITE

#### 11. SUR LE MÊME BORD, ENGAGÉS

Quand des bateaux sont sur le même bord et engagés, un bateau au vent doit se maintenir à l'écart d'un bateau sous le vent.



# Chapitre 2



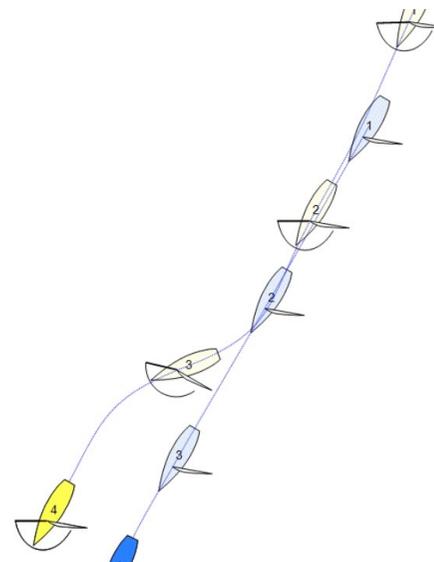
Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent

### SECTION A – PRIORITE

#### 12. SUR LE MÊME BORD, NON ENGAGÉS

Quand des bateaux sont sur le même bord et non engagés, un bateau en route libre derrière doit se maintenir à l'écart d'un bateau en route libre devant.



# Chapitre 2



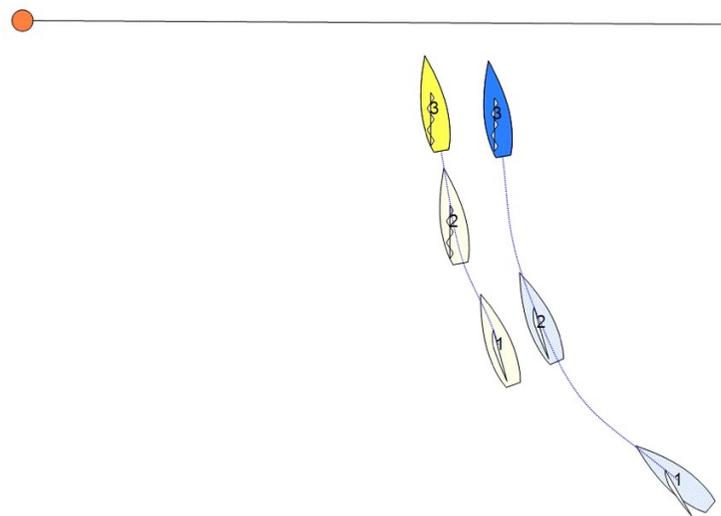
Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent

### SECTION A – PRIORITE

#### 12. SUR LE MÊME BORD, NON ENGAGÉS

Quand des bateaux sont sur le même bord et non engagés, un bateau en route libre derrière doit se maintenir à l'écart d'un bateau en route libre devant.



# Chapitre 2



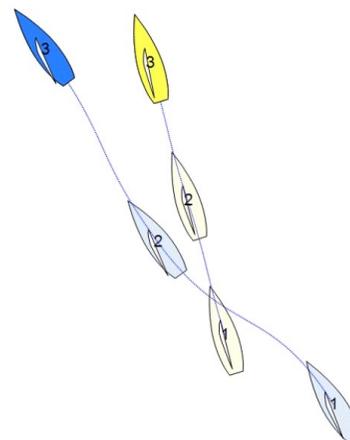
Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent

### SECTION A – PRIORITE

#### 12. SUR LE MÊME BORD, NON ENGAGÉS

Quand des bateaux sont sur le même bord et non engagés, un bateau en route libre derrière doit se maintenir à l'écart d'un bateau en route libre devant.



# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent

### SECTION A – PRIORITE

#### 13. PENDANT LE VIREMENT DE BORD

Après qu'un bateau dépasse la position bout au vent, il doit se maintenir à l'écart des autres bateaux jusqu'à ce qu'il soit sur une route au plus près. Pendant ce temps, les règles 10, 11 et 12 ne s'appliquent pas. Si deux bateaux sont soumis à cette règle au même moment, celui qui est du côté bâbord de l'autre ou celui qui est derrière doit se maintenir à l'écart.

# Chapitre 2

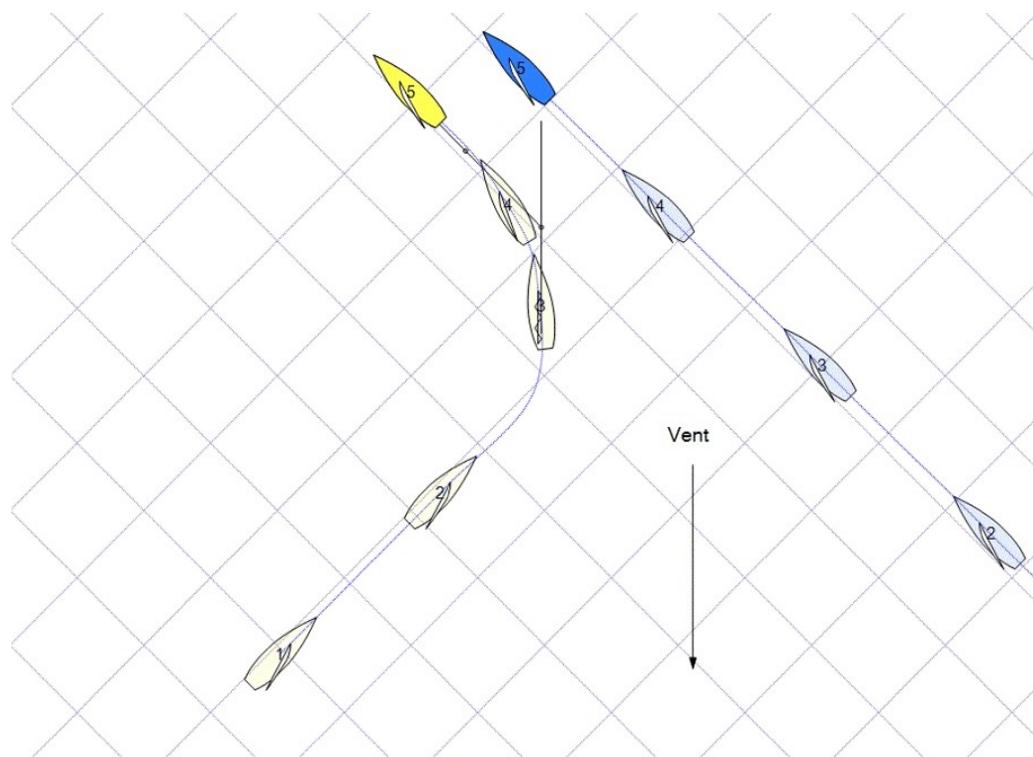


Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent

### SECTION A – PRIORITE

#### 13. PENDANT LE VIREMENT DE BORD



# Chapitre 2

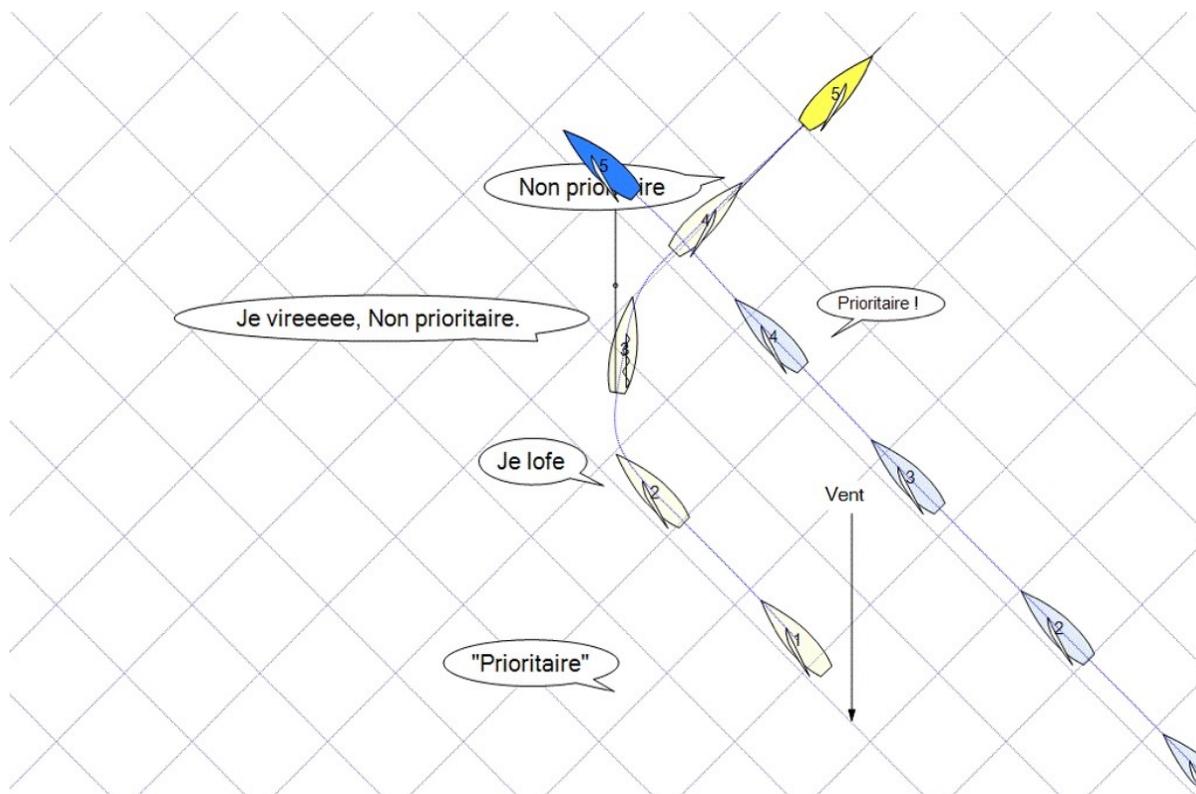


Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent

### SECTION A – PRIORITE

#### 13. PENDANT LE VIREMENT DE BORD



# Chapitre 2

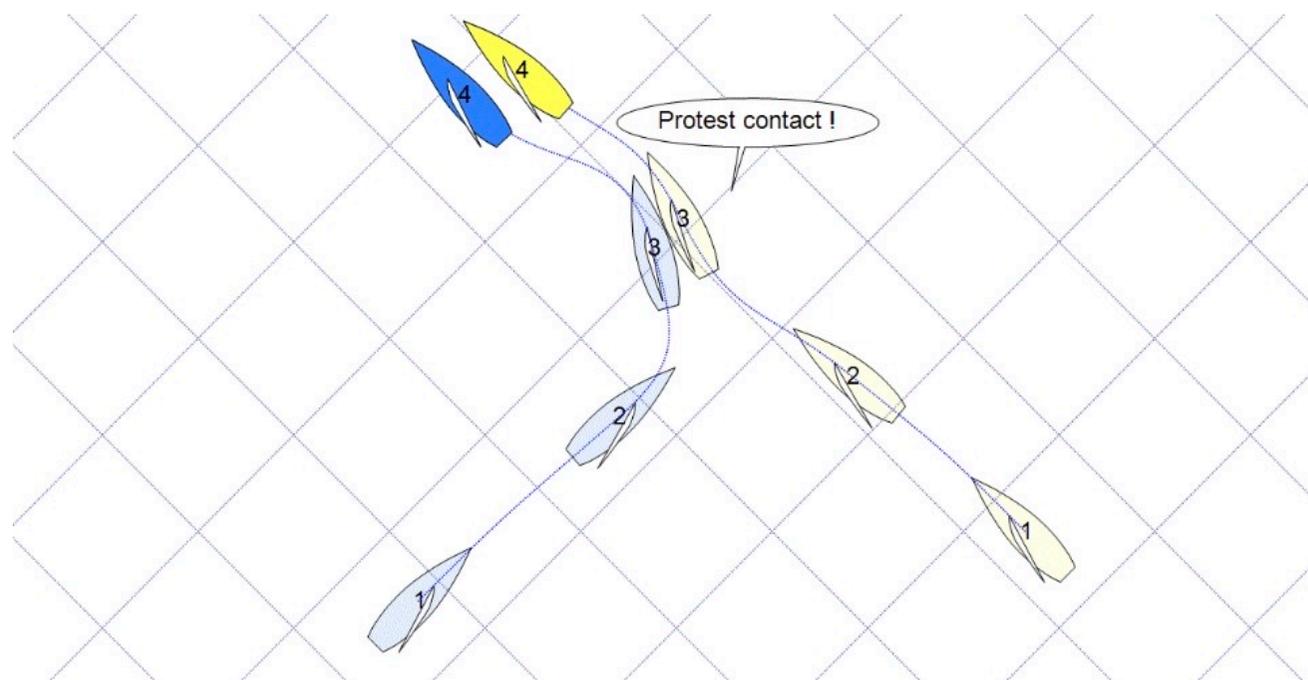


Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent

### SECTION A – PRIORITE

#### 13. PENDANT LE VIREMENT DE BORD



# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent

### SECTION B – LIMITATIONS GÉNÉRALES

#### 14. ÉVITER LE CONTACT

Si cela est raisonnablement possible, un bateau doit

- éviter le contact avec un autre bateau,
- ne pas causer de contact entre bateaux, et
- ne pas causer de contact entre un bateau et un objet devant être évité.

Cependant, un bateau prioritaire ou naviguant dans la place ou dans la place à la marque à laquelle il a droit, n'a pas besoin d'agir pour éviter le contact jusqu'à ce qu'il soit clair que l'autre bateau ne se maintient pas à l'écart ou ne donne pas la place ou la place à la marque.

# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent

### SECTION B – LIMITATIONS GENERALES

#### 15. ACQUÉRIR UNE PRIORITÉ

Quand un bateau acquiert la priorité, il doit au début donner à l'autre bateau la place de se maintenir à l'écart, sauf s'il acquiert la priorité en raison des actions de l'autre bateau.

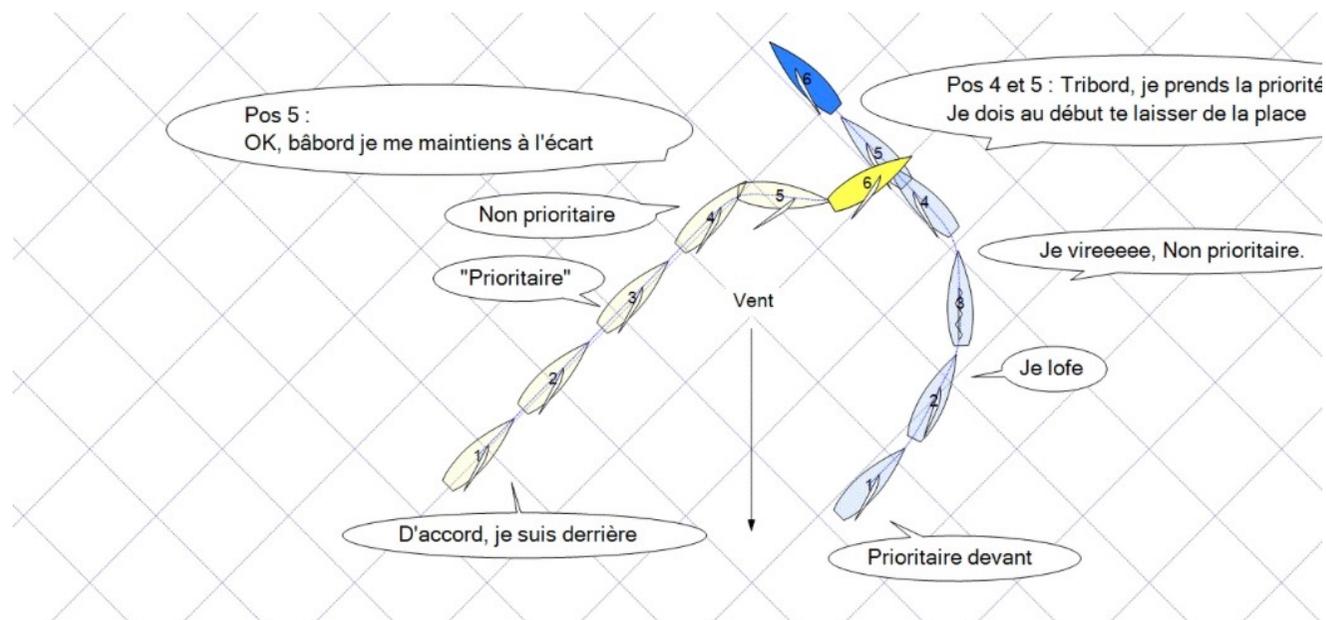
# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION B – LIMITATIONS GÉNÉRALES

### 15. ACQUÉRIR UNE PRIORITÉ



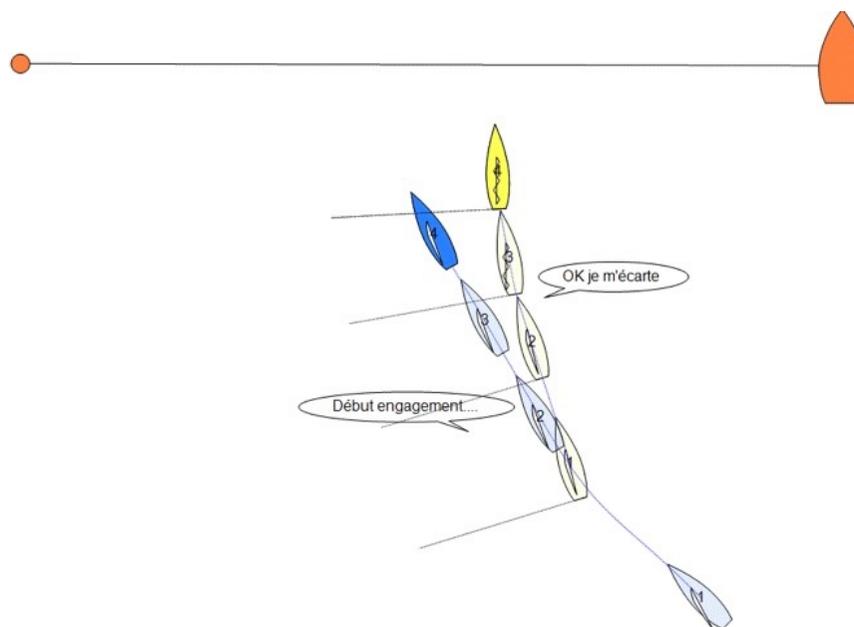
# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION B – LIMITATIONS GÉNÉRALES

### 15. ACQUÉRIR UNE PRIORITÉ



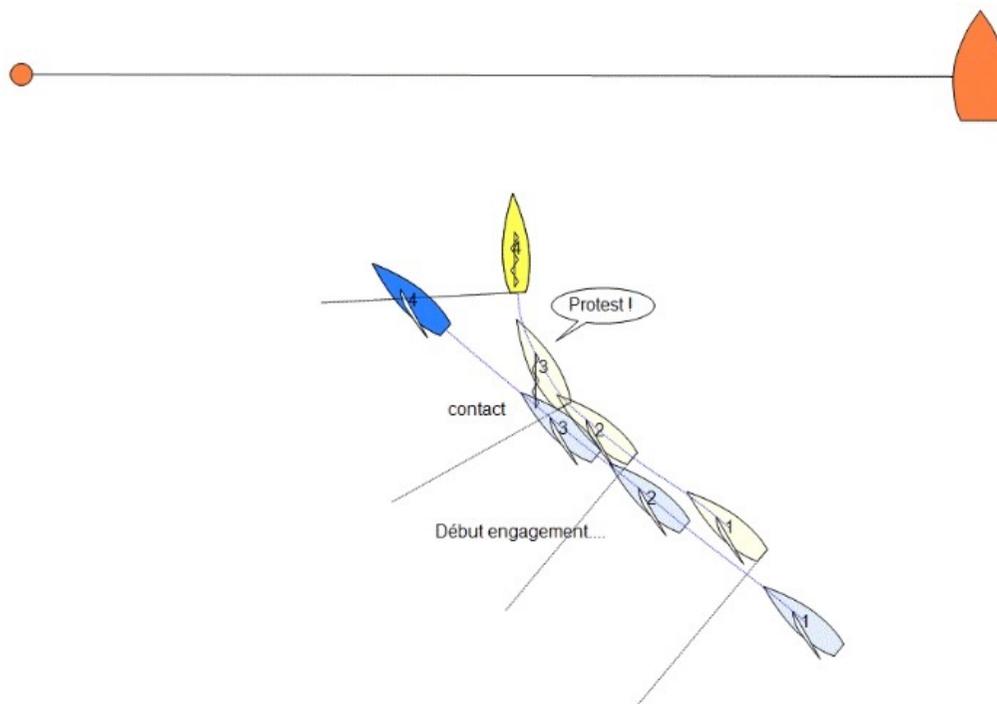
# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION B – LIMITATIONS GÉNÉRALES

### 15. ACQUÉRIR UNE PRIORITÉ



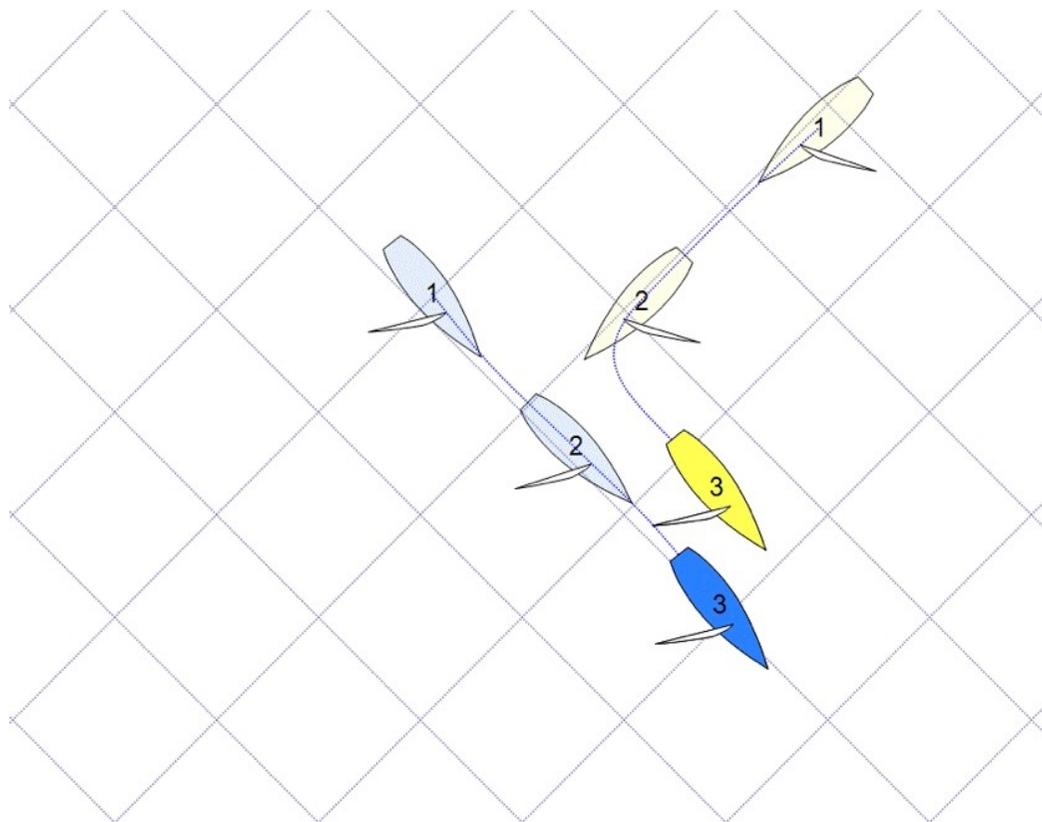
# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION B – LIMITATIONS GÉNÉRALES

### 15. ACQUÉRIR UNE PRIORITÉ



# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent

### SECTION B – LIMITATIONS GENERALES

#### 16. MODIFIER SA ROUTE

16.1 Quand un bateau prioritaire modifie sa route, il doit donner à l'autre bateau la place de se maintenir à l'écart.

16.2 De plus, sur un bord de près, quand un bateau bâbord se maintient à l'écart en naviguant pour passer sous le vent d'un bateau tribord, le bateau tribord ne doit pas abattre s'il en résulte que le bateau bâbord doit immédiatement modifier sa route pour continuer de se maintenir à l'écart.

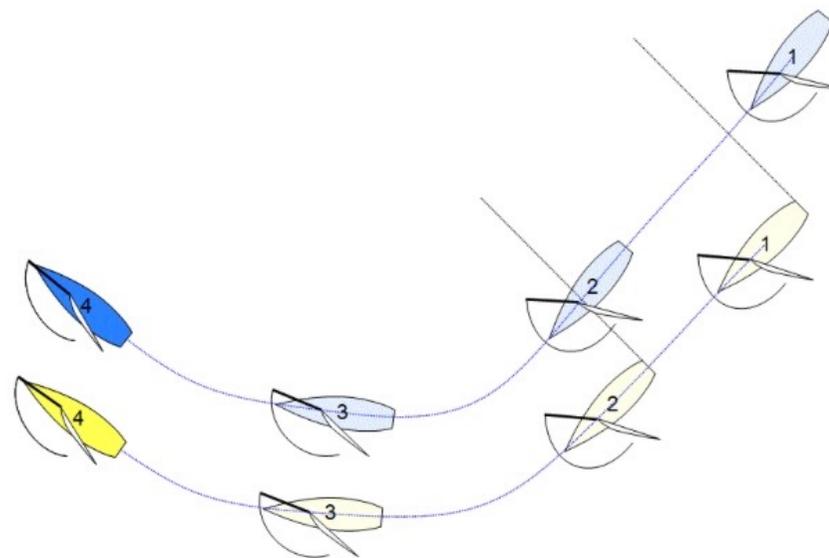
# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION B – LIMITATIONS GÉNÉRALES

### 16. MODIFIER SA ROUTE



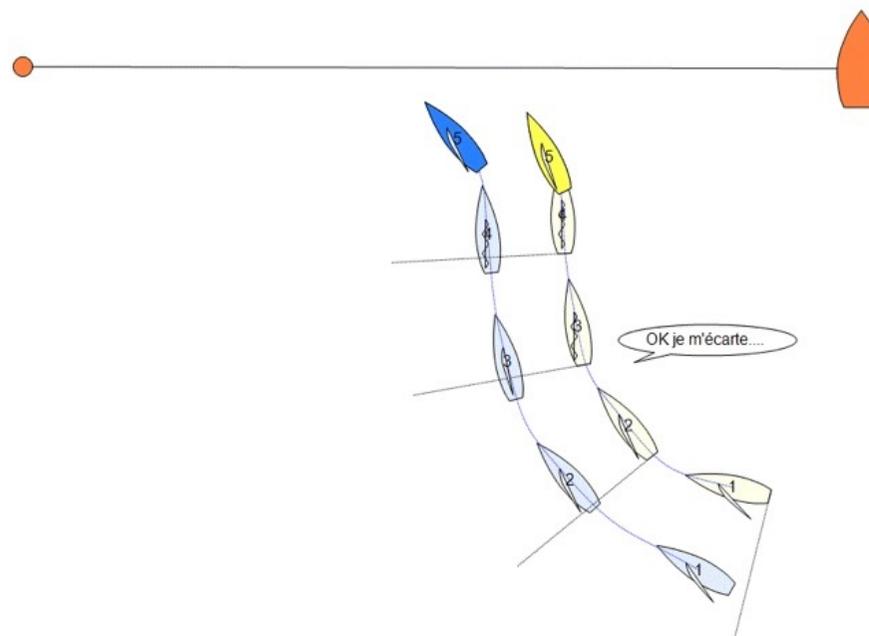
# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION B – LIMITATIONS GÉNÉRALES

### 16. MODIFIER SA ROUTE



# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent

### SECTION B – LIMITATIONS GÉNÉRALES

#### 17. SUR LE MÊME BORD ; ROUTE NORMALE

Si un bateau en route libre derrière devient engagé à moins de deux fois sa longueur de coque sous le vent d'un bateau sur le même bord, il ne doit pas naviguer au-dessus de sa route normale tant qu'ils restent sur le même bord et engagés dans les limites de cette distance sauf si, ce faisant, il passe rapidement derrière l'autre bateau.

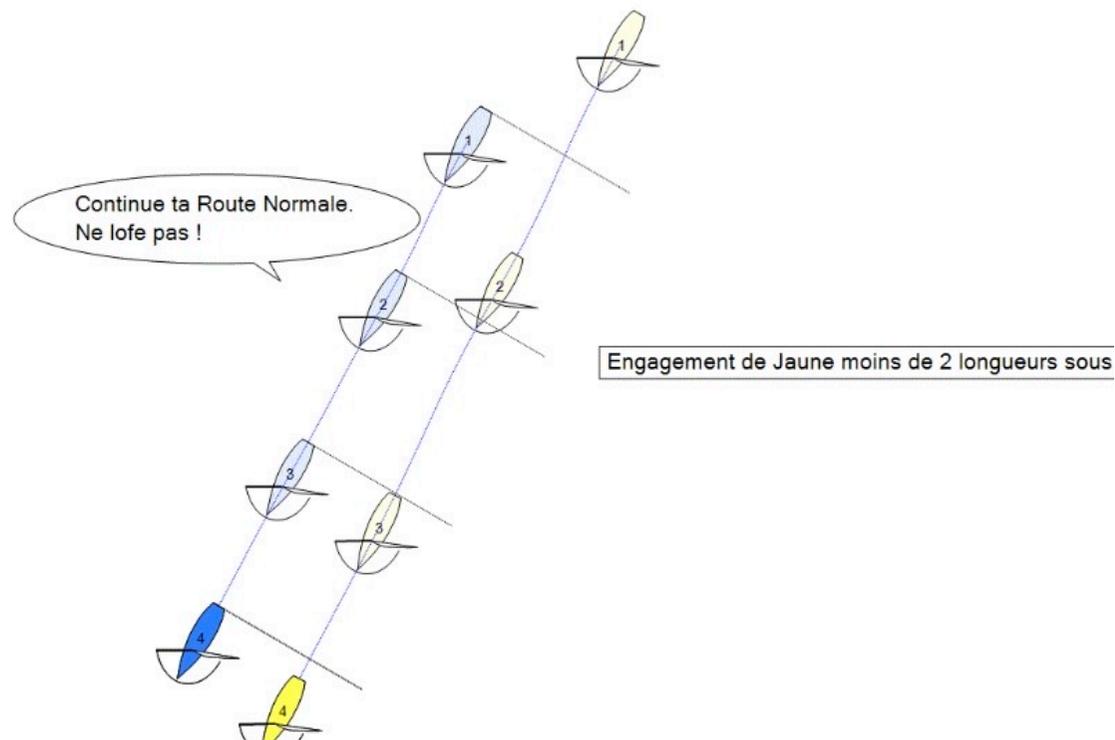
# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION B – LIMITATIONS GÉNÉRALES

### 17. SUR LE MÊME BORD ; ROUTE NORMALE



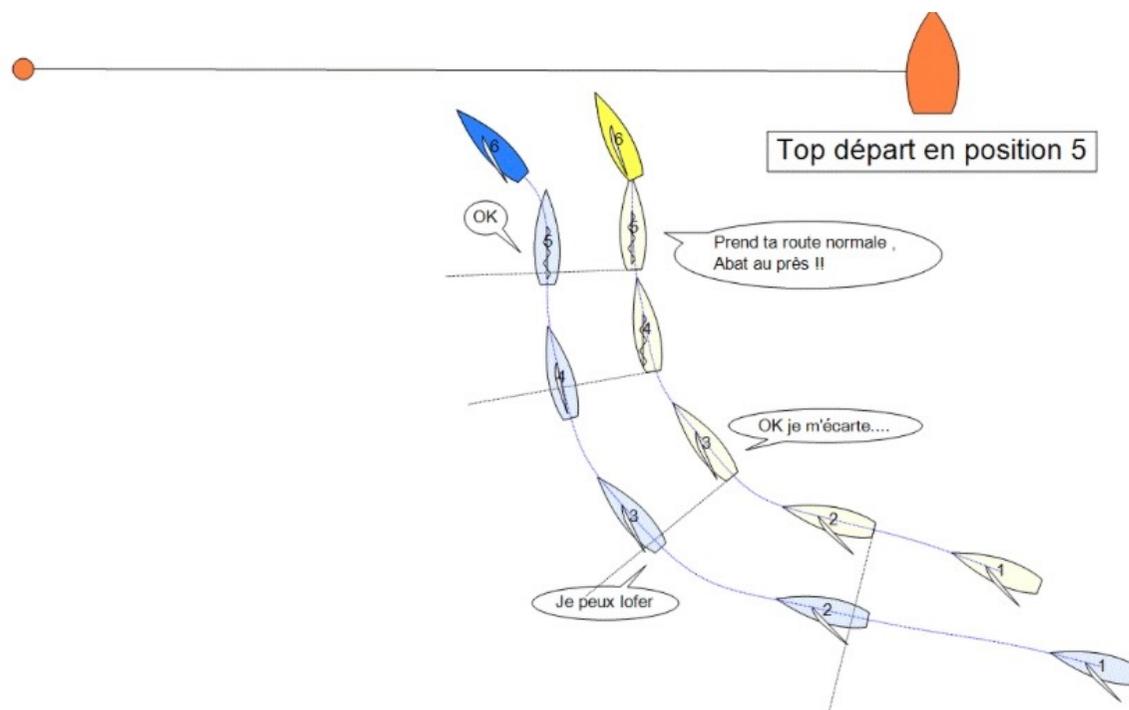
# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION B – LIMITATIONS GENERALES

### 17. SUR LE MÊME BORD ; ROUTE NORMALE



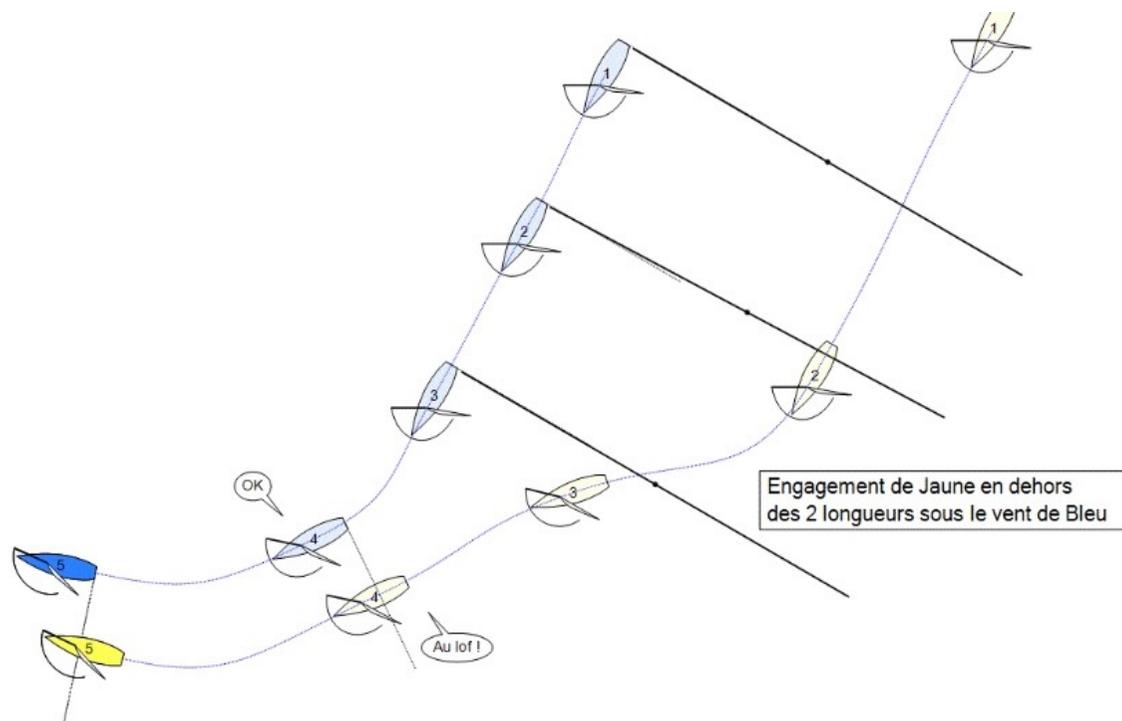
# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION B – LIMITATIONS GÉNÉRALES

### 17. SUR LE MÊME BORD ; ROUTE NORMALE



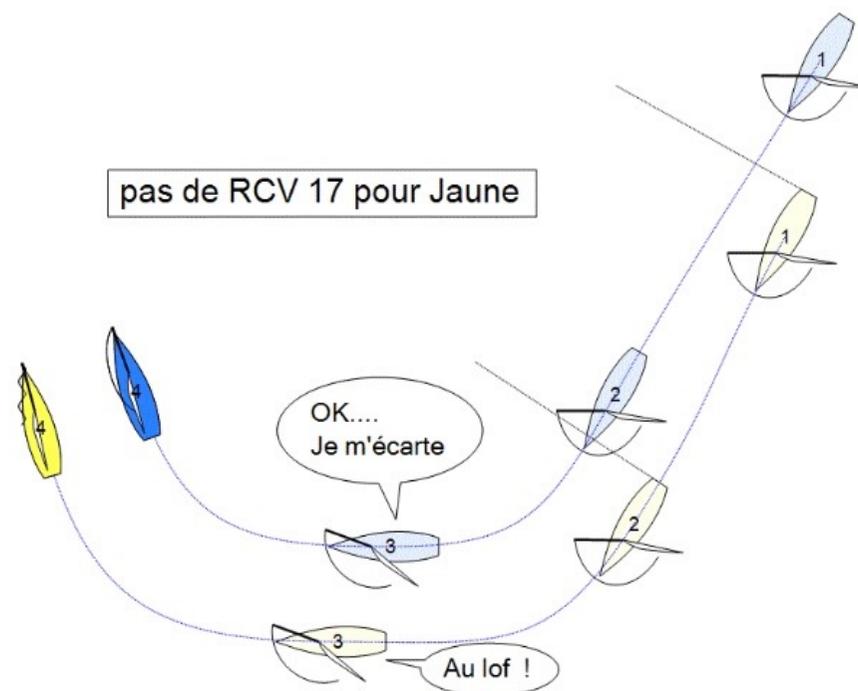
# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION B – LIMITATIONS GÉNÉRALES

### 17. SUR LE MÊME BORD ; ROUTE NORMALE



# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION C – AUX MARQUES ET OBSTACLES

### Préambule :

Les règles de la section C ne s'appliquent pas entre des bateaux quand la marque ou l'obstacle auquel elles se réfèrent dans ces règles est une marque de départ entourée d'eau navigable ou à sa ligne de mouillage depuis le moment où les bateaux s'en approchent pour prendre le départ jusqu'à ce qu'ils les aient laissées derrière.

# Chapitre 2

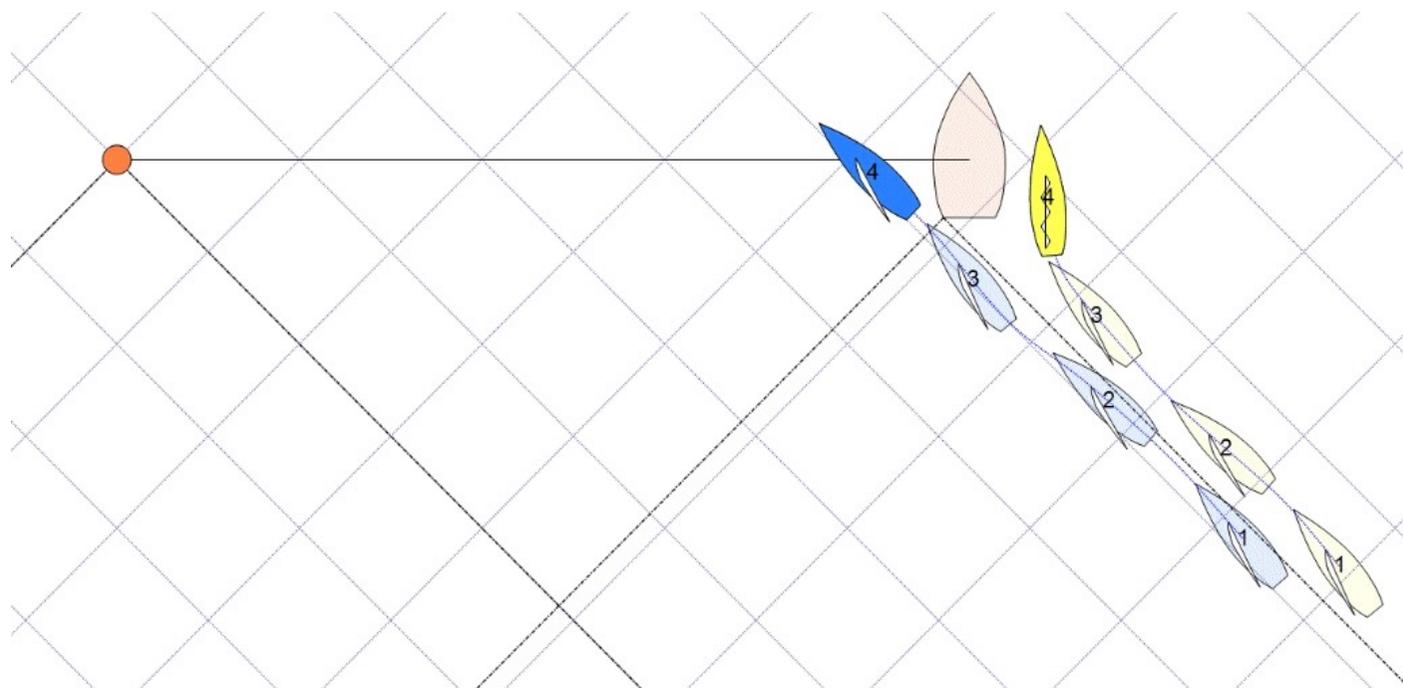


Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent

### SECTION C – AUX MARQUES ET OBSTACLES

Préambule :



# Chapitre 2

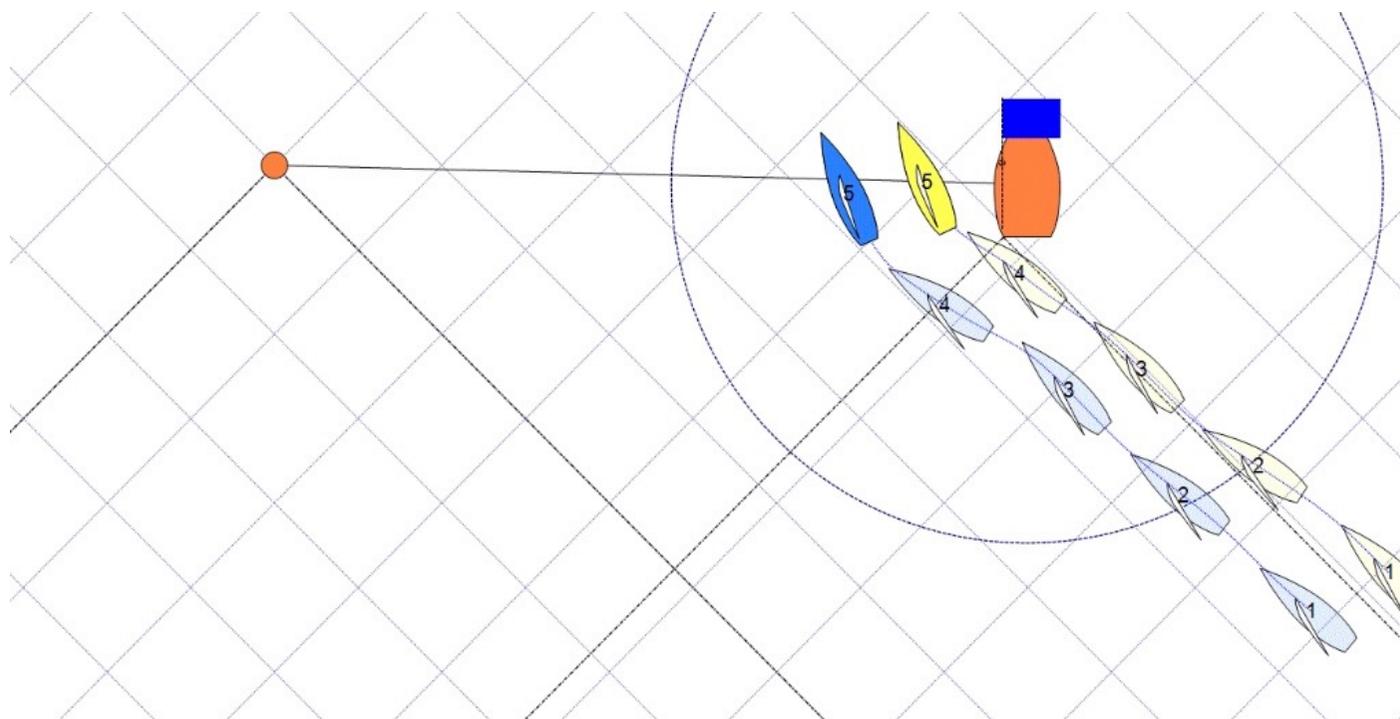


Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent

### SECTION C – AUX MARQUES ET OBSTACLES

Préambule :



# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent

### SECTION C – AUX MARQUES ET OBSTACLES

#### 18.1 QUAND LA RÈGLE 18 S'APPLIQUE

- a) La règle 18 s'applique entre des bateaux quand ils sont tenus de laisser une marque du même côté et qu'au moins l'un d'eux est dans la zone. Cependant, elle ne s'applique pas :
1. entre des bateaux sur des bords opposés sur un louvoyage au vent,
  2. entre des bateaux sur des bords opposés, quand la route normale à la marque pour l'un d'eux, mais pas pour les deux, est de virer de bord.
  3. entre un bateau s'approchant d'une marque et un autre la quittant, ou
  4. si la marque est un obstacle continu, auquel cas la règle 19 s'applique.
- b) La règle 18 ne s'applique plus entre des bateaux quand la place à la marque a été donnée.

# Chapitre 2

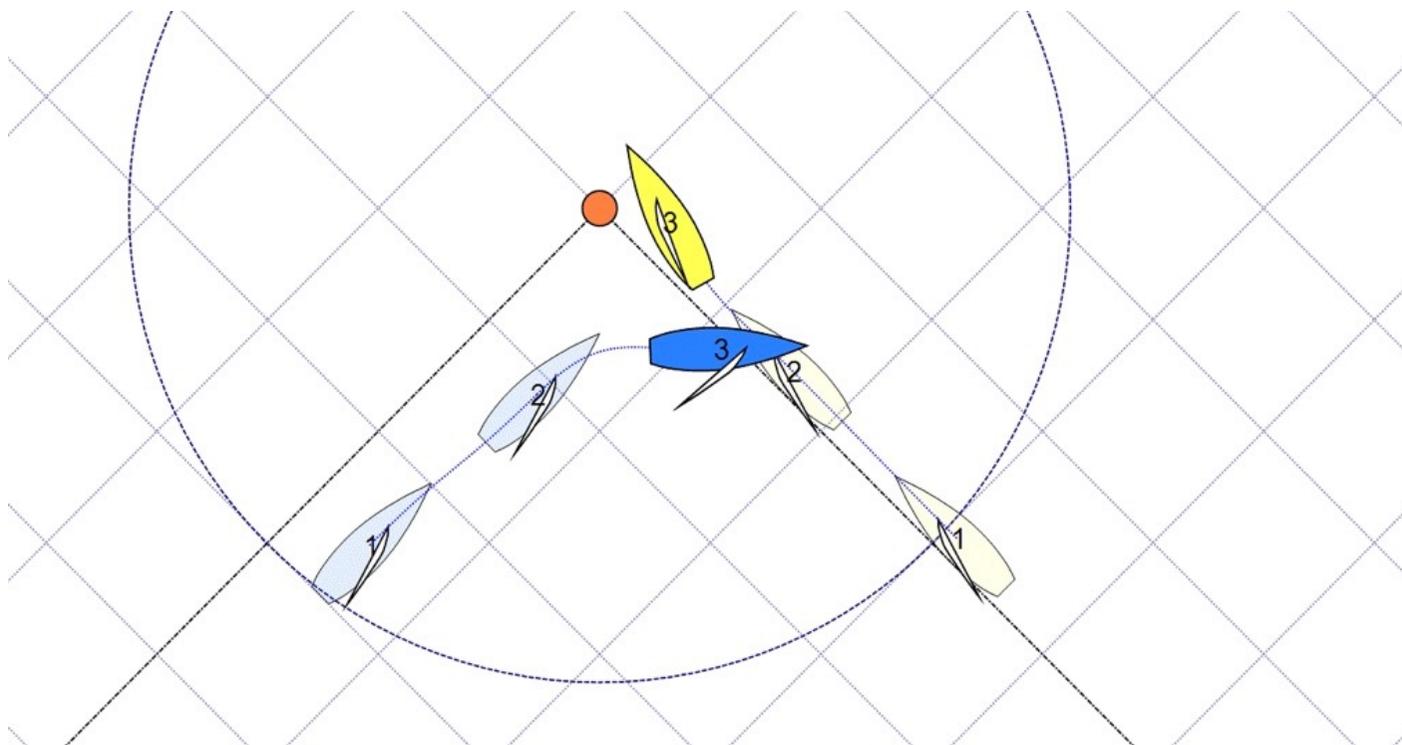


Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent

### SECTION C – AUX MARQUES ET OBSTACLES

#### 18.1 QUAND LA RÈGLE 18 S'APPLIQUE



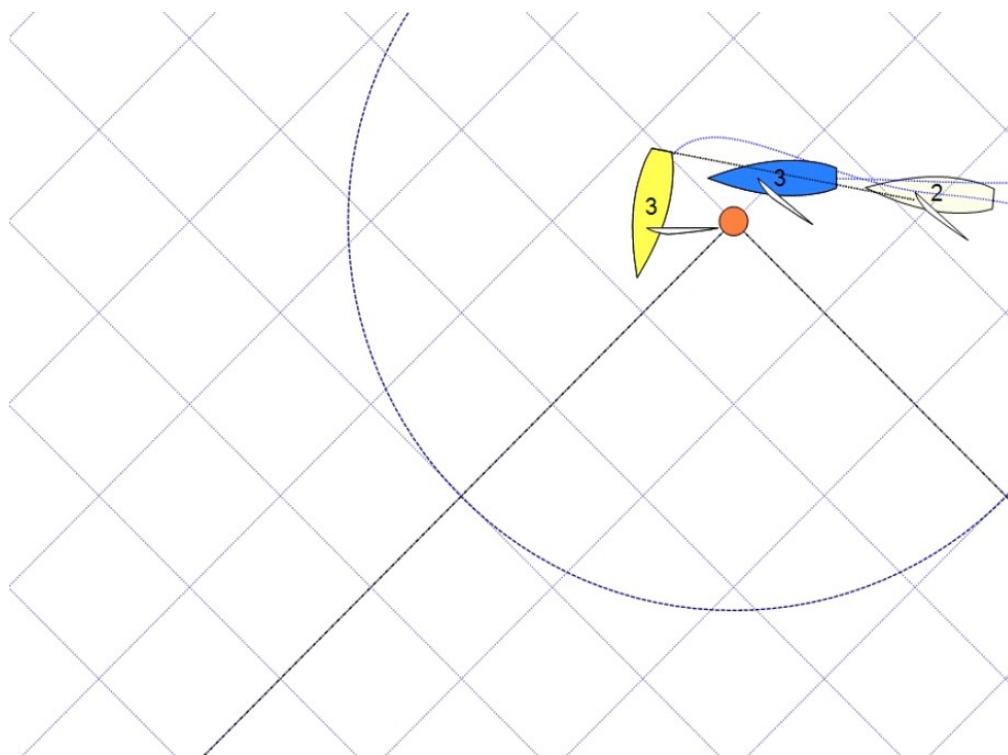
# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION C – AUX MARQUES ET OBSTACLES

### 18.1 QUAND LA RÈGLE 18 S'APPLIQUE



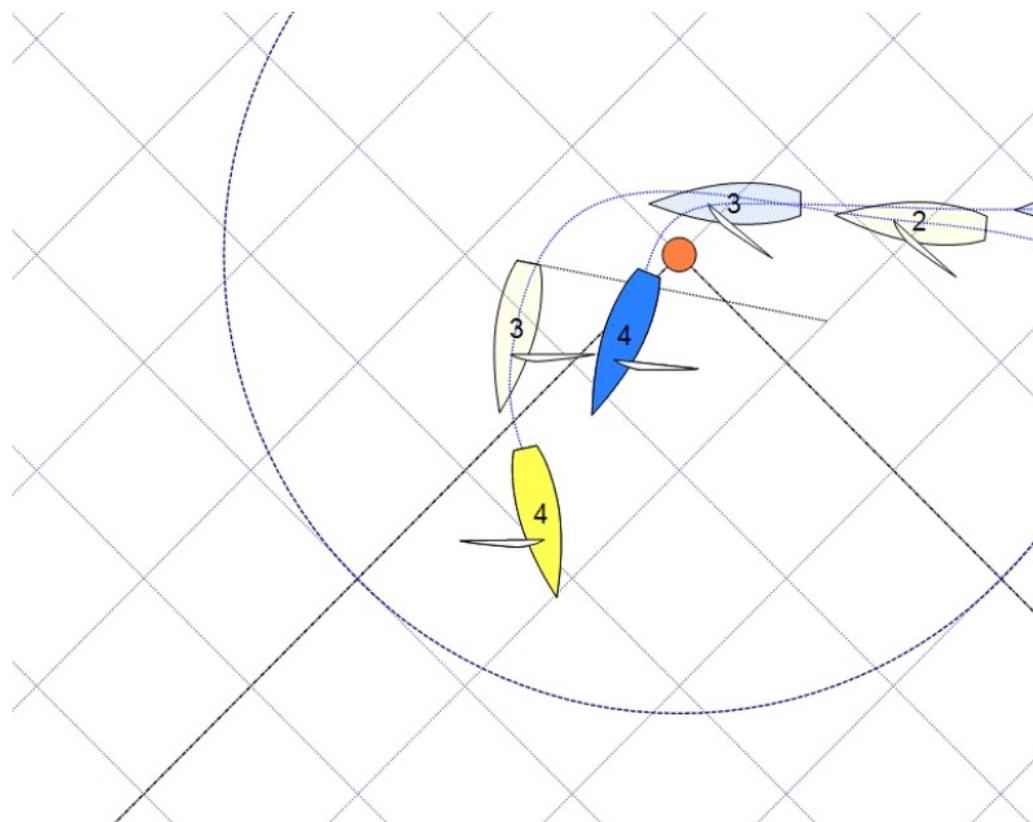
# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION C – AUX MARQUES ET OBSTACLES

### 18.1 QUAND LA RÈGLE 18 S'APPLIQUE



# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION C – AUX MARQUES ET OBSTACLES

### 18.2 DONNER LA PLACE A LA MARQUE

- a) Quand le premier de deux bateaux atteint la zone,
1. si les bateaux sont engagés, le bateau à l'extérieur à ce moment-là, doit donner la place à la marque au bateau à l'intérieur
  2. si les bateaux ne sont pas engagés le bateau qui n'a pas atteint la zone à ce moment-là, doit donner la place à la marque à l'autre bateau.

Quand un bateau est tenu de donner la place à la marque par cette règle, il doit continuer à le faire aussi longtemps que cette règle s'applique, même si par la suite un engagement est rompu ou si un nouvel engagement commence.

- b) La règle 18.2(a) ne s'applique plus si le bateau ayant droit à la place à la marque dépasse la position bout au vent ou quitte la zone.

# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION C – AUX MARQUES ET OBSTACLES

### 18.2 DONNER LA PLACE A LA MARQUE (suite)

- c) Quand la règle 18.2(a) ne s'applique pas et que les bateaux sont engagés, le bateau à l'extérieur doit donner la place à la marque au bateau à l'intérieur.
- d) Si un bateau obtient un engagement à l'intérieur depuis la position en route libre derrière ou en virant au vent de l'autre bateau et si, depuis le début de l'engagement, le bateau à l'extérieur est incapable de donner la place à la marque, les règles 18.2(a) et 18.2(c) ne s'appliquent pas entre eux. (e) S'il existe un doute raisonnable sur le fait qu'un bateau a obtenu ou rompu un engagement à temps, il doit être présumé qu'il ne l'a pas obtenu ou rompu.

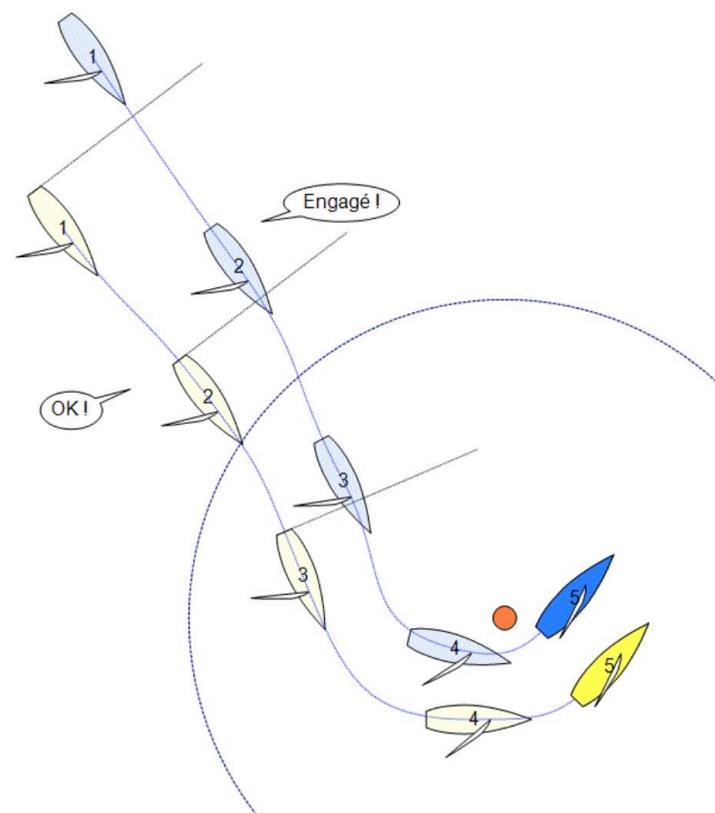
# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION C – AUX MARQUES ET OBSTACLES

### 18.2 DONNER LA PLACE A LA MARQUE



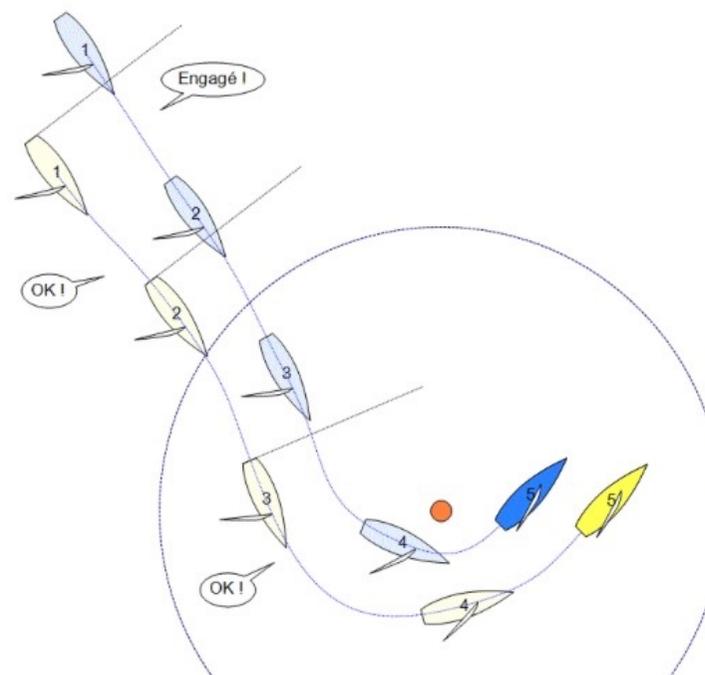
# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION C – AUX MARQUES ET OBSTACLES

### 18.2 DONNER LA PLACE A LA MARQUE



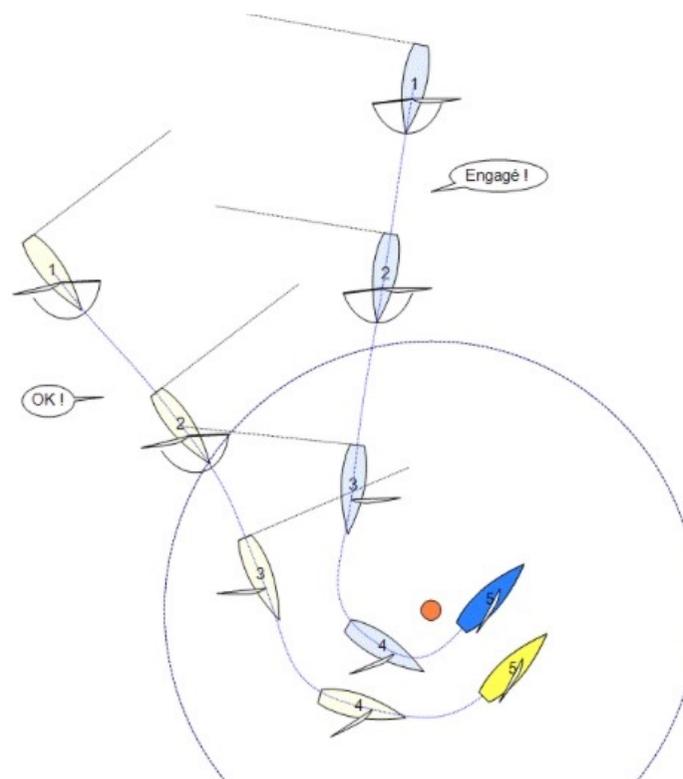
# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION C – AUX MARQUES ET OBSTACLES

### 18.2 DONNER LA PLACE A LA MARQUE



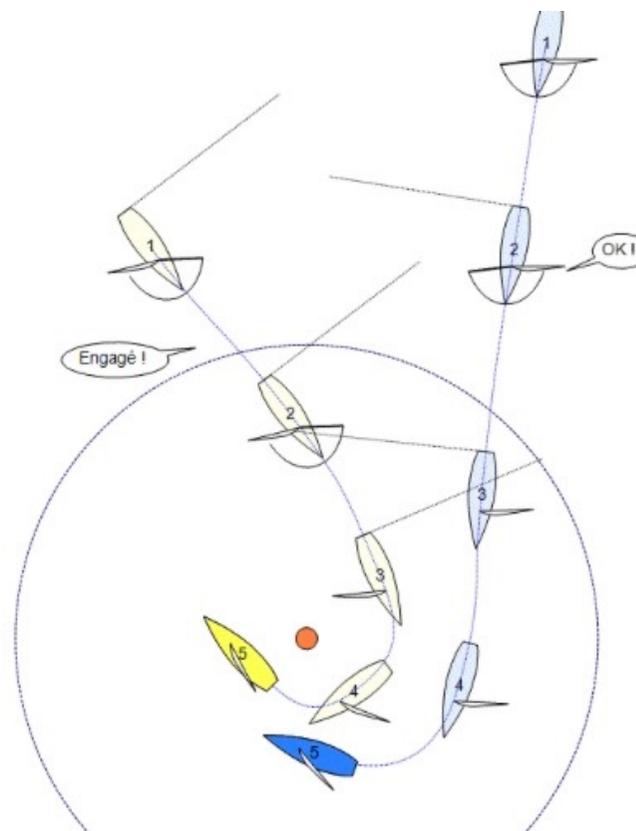
# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION C – AUX MARQUES ET OBSTACLES

### 18.2 DONNER LA PLACE A LA MARQUE



# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION C – AUX MARQUES ET OBSTACLES

### 18.3 VIRER DE BORD DANS LA ZONE

Si un bateau dépasse la position bout au vent de bâbord en tribord dans la zone d'une marque à laisser à bâbord, la règle 18.2 ne s'applique pas entre lui et un autre bateau tribord qui pare la marque. Si l'autre bateau est tribord depuis son entrée dans la zone, le bateau qui a dépassé la position bout au vent.

- a) ne doit pas obliger l'autre bateau à naviguer au-delà du plus près pour éviter le contact, et
- b) doit donner la place à la marque si l'autre bateau devient engagé sur son intérieur.

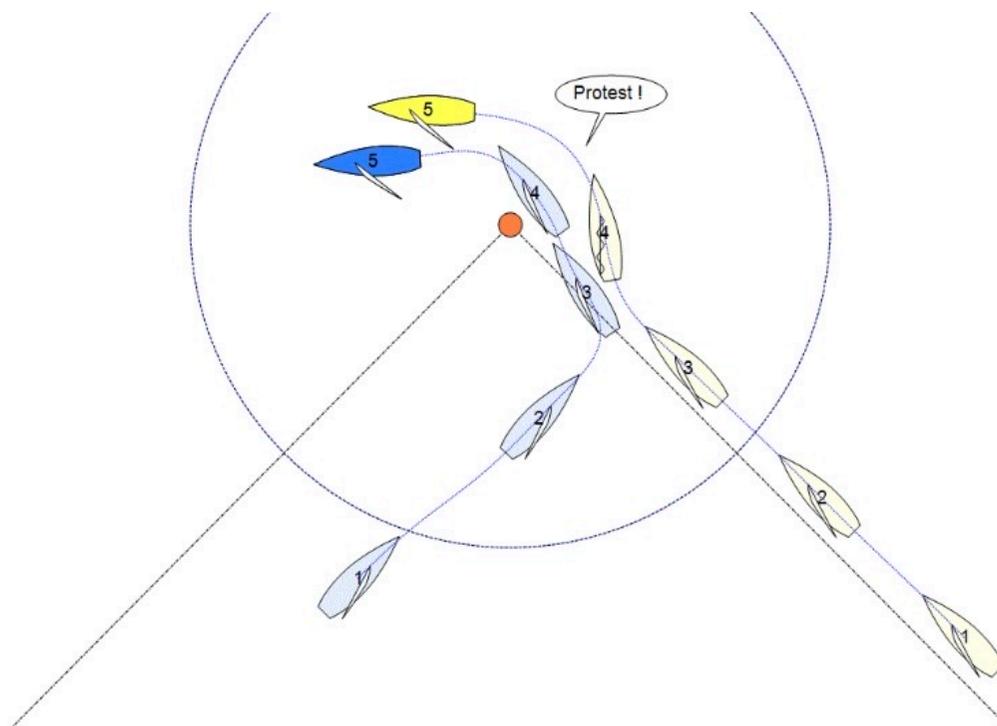
# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION C – AUX MARQUES ET OBSTACLES

### 18.3 Virer de bord dans la zone



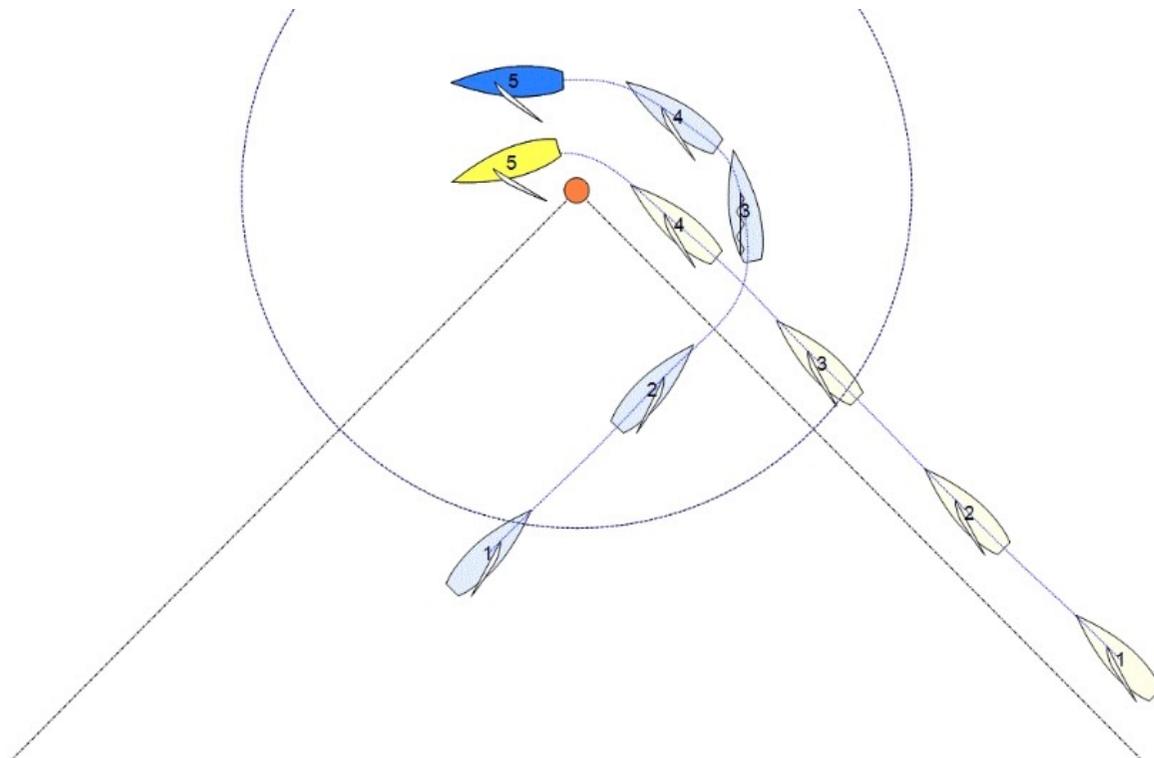
# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION C – AUX MARQUES ET OBSTACLES

### 18.3 VIRER DE BORD DANS LA ZONE



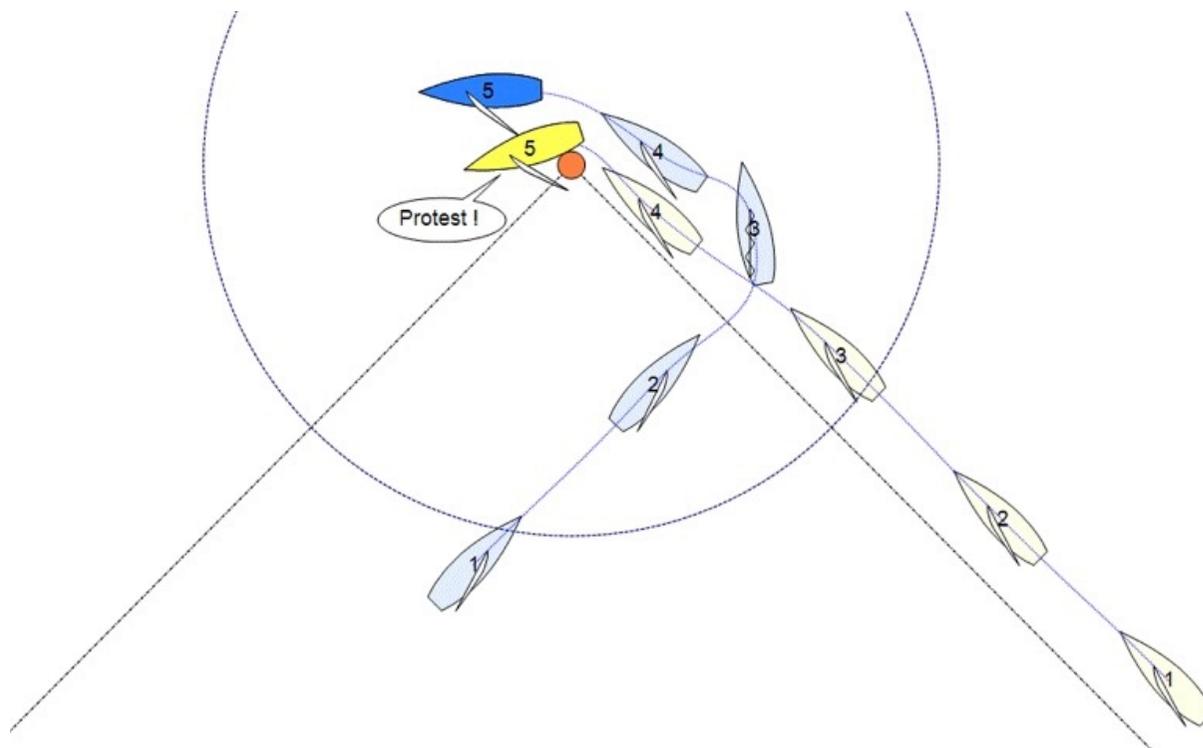
# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION C – AUX MARQUES ET OBSTACLES

### 18.3 VIRER DE BORD DANS LA ZONE



# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION C – AUX MARQUES ET OBSTACLES

### 18.4 EMPANNER DANS LA ZONE

Quand un bateau prioritaire engagé à l'intérieur doit empanner à une marque pour suivre sa route normale, il ne doit pas, jusqu'à ce qu'il empanne, passer plus loin de la marque que nécessaire pour suivre cette route. La règle 18.4 ne s'applique pas à une marque d'une porte.

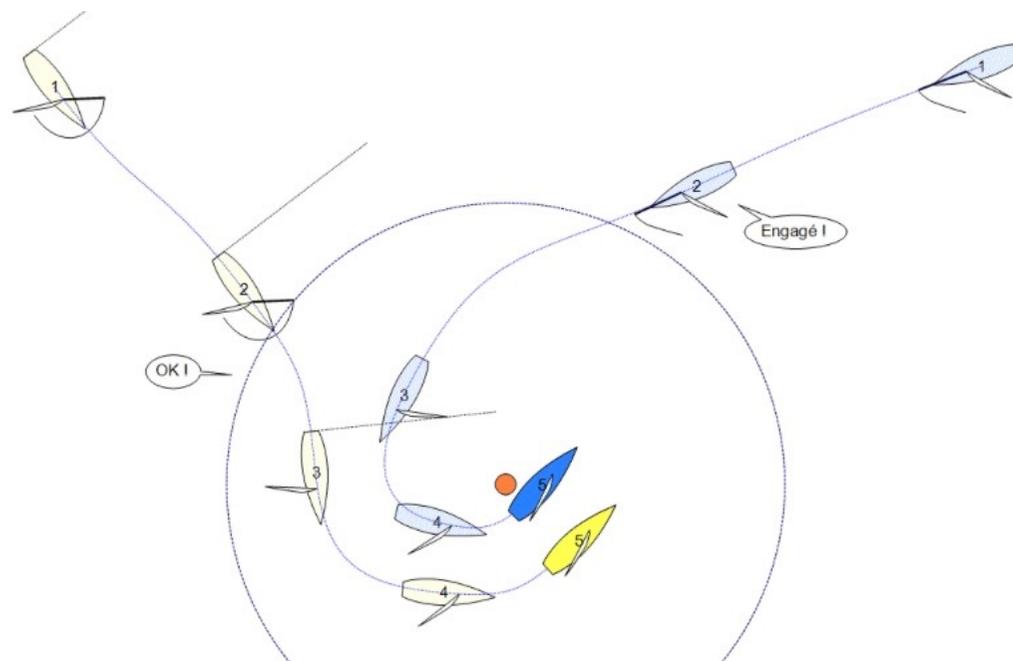
# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION C – AUX MARQUES ET OBSTACLES

### 18.4 EMPANNER DANS LA ZONE



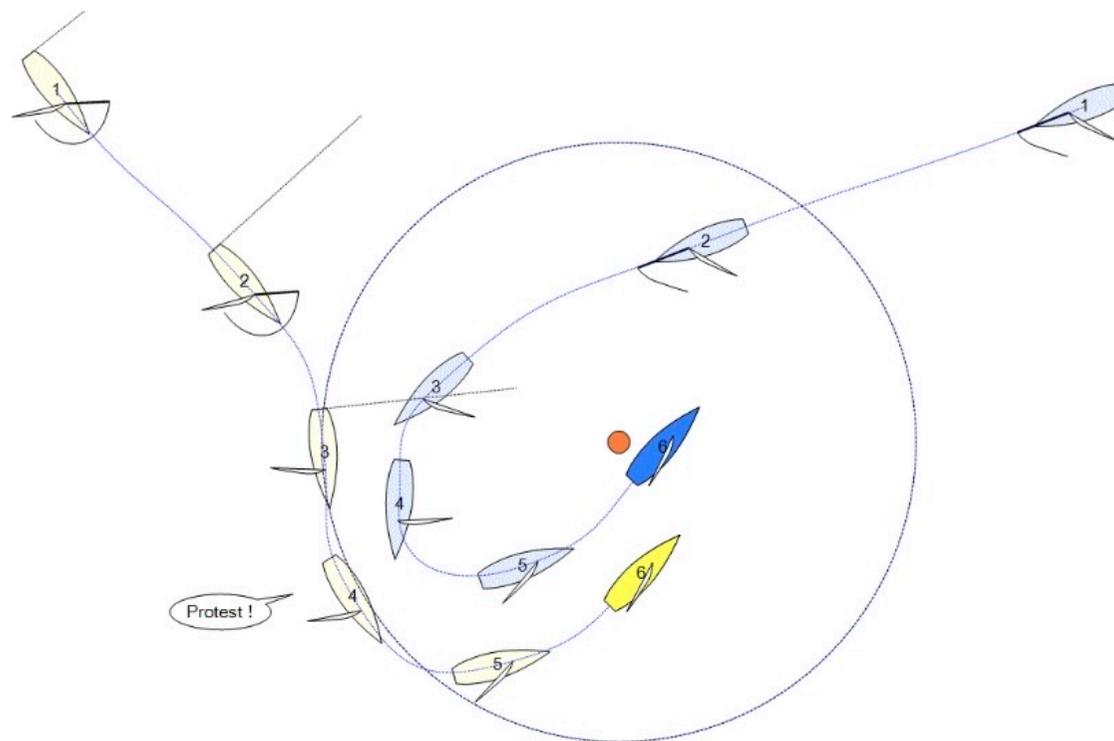
# Chapitre 2



Mark HOWELL-JONES

## Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent SECTION C – AUX MARQUES ET OBSTACLES

### 18.4 EMPANNER DANS LA ZONE



# Les Questions



Mark HOWELL-JONES

# La Foire Aux Questions

